N° 106 — 1879 CXIVme ANNEE Jeudi 4 Septembre

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHATELOIS

Paraissant le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

MM. HAASENSTEIN et VOGLER à Genève, Bâle, Zurich, Hambourg, etc., la maison Rodolphe MOSSE, Zurich, Vienne, Berlin, etc., reçoivent pour nous les annonces de la Suisse et de l'étranger, ainsi que MM. G.-L. DAUBE et Ce, à Zurich, Francfort s/M., Paris, etc., plus spécialement chargés des annonces provenant de la France et de la Belgique.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 7»—
expéd franco par la poste » 8»80
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 4»—
par la poste, franco » 5»—
Pour 3 mois, » » » 2»80
Abonnements pris par la poste, 20 c. en sus.
Pour l'étranger:
Pour un an, » 15»50
Pour 6 mois, » 8»50

PRIX DES ANNONCES remises à temps De 1 à 3 lignes 50 c. De 4 à 7, 75 c. De 8 lignes et plus, 10 c. la ligne ordinaire ou son espace, 7 c. la répétition. Lignes avec lettres noires ainsi que lignes des annonces tardives encore admises, 5 c. de plus. Réclames 20 c la lig. Avis mort. fr. 1 à 1»50. Annonces non-cant. 15 c. la 1re fois et 10 ensuite. Pour mettre : s'adresser au bureau 50 c. Adresses données par écrit 10 c. — Dans la règle les annonces se paient d'avance ou par remboursement, et doivent être remises la veille de la publication, avant midi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — SEPTEMBRE 1879.

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

Jours du mois	TEMPÉRATURE en degrés centigrades. Moyenne du jour	Minim.	Maxim.	Baromètre en milli. — Moyenne du jour.	Eau tombée.	VENT DOMINANT Direction.	Force.	ÉTAT du ciel.	REMARQUES
1	16,2	13,9	19,3	726,6		NE	fort.	nuag	Br en haut Chaum.
2	16,2	13,2	20,0	727,8		»	moy.	»	» » »

LE LIMNIMETRE est en réparation. TEMPER. du lac.

CHAUMONT

Jours du mois	TEMPERATURE en degrés centigrades. Moyenne du jour.	Minim.	Maxim	Baromètre en milli. — Moyenne du jour.	Eau tombée.	VENT DOMINANT Direction	Force.	ÉTAT du ciel.	REMARQUES
1	10,6	9,5	12,0	673,0		NE	faible	couv.	
2	11,0	9,0	12,5	674,1		NE v.	»	clair.	

Extrait de la Feuille officielle

— Bénéfice d'inventaire de Lucien Grosjean, originaire de Plagne (Berne), célibataire, quand vivait horloger à la Chaux-de-Fonds, où il est décédé le 13 juillet 1879. Inscriptions au greffe de la justice de paix, jusqu'au samedi 27 septembre 1879, à 5 heures du soir. Liquidation à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, le lundi 29 septembre 1879, dès les 9 heures du matin.

— Bénéfice d'inventaire de Frédéric Lambelet, agriculteur, célibataire, originaire de la Côte-aux-Fées, où il est décédé le 13 juillet 1879. Inscriptions au greffe de la justice de paix, jusqu'au 25 septembre 1879, à 4 heures du soir. Liquidation à l'hôtel de ville de Môtiers, le samedi 27 septembre 1879, dès les 2 heures après-midi.

— La justice de paix du Locle, dans son audience du 14 août 1879, a nommé le citoyen Gustave-Gélanor Renaud, notaire et greffier de paix, au Locle, curateur de demoiselle Marie Ginnel, domiciliée au Locle, en remplacement du cit. Henri Béguelin, décédé.

— A la demande du citoyen Louis Millet allié Bourquin, propriétaire-cultivateur, demeurant aux Prises-de-Gorgier, la justice de paix du cercle de St-Aubin, siégeant comme autorité tutélaire, a nommé en qualité de curateurs du dit Millet, les citoyens François Bourquin, agriculteur, à Gorgier, et Auguste Porret, instituteur, à Fresens.

IMMEUBLES A VENDRE

Aucun amateur ne s'étant présenté aux audiences du juge de paix de Neuchâtel des 31 mars et 26 mai 1879, pour la vente de l'immeuble ci-après désigné, exproprié au citoyen Jean-Joseph-Paul Trouvot et à sa femme dame Ida-Sophie-Annette née L'Ecuyer, le juge a fixé une troisième séance d'enchères.

En conséquence, il sera procédé par le juge de paix de Neuchâtel, siégeant à l'Hôtel-de-Ville du dit lieu, salle de la justice de paix, le lundi 29 septembre 1879, dès 10 heures du matin, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après, désigné au cadastre de Neuchâtel comme suit :

Art. 1738, plan folio 21, nos 21 à 25. Les Sablons, bâtiments, places et jardin de 1435 mètres carrés. Limites : nord rue du Pertuis-du-Sault et ruelle des Sablons, est 1739, sud faubourg des Sablons, ouest 896.

Cette propriété, d'un bon rapport, située près de la gare de Neuchâtel, se compose de deux bâtiments distincts, récemment construits; le principal renferme cinq logements avec toutes dépendances et une grande cave utilisable pour un commerce de vin. Eau et gaz, jardin d'agrément, terrasses, arbres fruitiers; très belle vue.

L'autre bâtiment renferme de vastes ateliers, des caves voûtées et cimentées pouvant recevoir une force motrice.

Les ateliers peuvent être transformés en logement.

La mise à prix, réduite de moitié, est fixée à fr. 77,500. Les bâtiments sont assurés fr. 150,000.

Les conditions de vente seront lues avant les enchères.

Donné pour être publié trois fois dans la *Feuille d'avis de Neuchâtel*.

Neuchâtel, le 25 août 1879.

Le greffier de paix,
Eug BEAUJON, notaire.

A VENDRE

1° Une maison située **rue de la Place-d'Armes**, à Neuchâtel, ayant rez-de-chaussée et trois étages et renfermant sept chambres, deux cuisines, magasin, caves et mansardes. Prix : fr. 26,000.

2° Une propriété entièrement close, en nature de vigne et jardin, avec arbres fruitiers, espaliers et pavillon, située à **Port-Roulant**, près Neuchâtel, au bord de la route cantonale. Surface : 3172 mètres (9 ouvriers).

S'adresser en l'étude de H.-L. Vouga, notaire, faubourg du Lac 7, à Neuchâtel.

Aucun enchérisseur ne s'étant présenté aux audiences du juge de paix du cercle d'Auvernier *des 9 mai et 6 juin 1879, pour* les deux essais de vente de l'immeuble ci-après désigné, exproprié par jugement du tribunal civil de Boudry en date du 24 novembre 1875 au citoyen **Jules-Louis Brunner**, feu Jean-David, cultivateur, et à sa femme, dame **Caroline Brunner née Vuille**, demeurant lors du jugement à St-Jean de Gouville, département de l'Ain, et actuellement à la Tuilière de Bellevue, près de Genève. Le juge de paix a fixé, sur la mise à prix réduite de moitié, une troisième séance d'enchères du dit immeuble, qui aura lieu le **vendredi 12 septembre 1879, à 10 h. du matin**, dans la salle de justice d'Auvernier.

Désignation de l'immeuble :

Une maison située dans le village de Cormondrèche, renfermant habitations, caves et ateliers au nord, avec aisances et dépendances, et un terrain au nord en nature de jardin et verger. Limites : nord l'hoirie Glaubrecht, est l'hoirie Droz-Kæch et demoiselle Julie Dubois, sud cette dernière et la voie publique, ouest l'hoirie Glaubrecht.

La mise à prix réduite de moitié est de fr. 7000.

Donné pour être inséré trois fois dans la Feuille d'avis.

Auvernier, le 19 août 1879.

Le greffier de paix,
M. BEAUJON.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES

Vente de bois.

La commune de Corcelles et Cormondrèche vendra *dans ses forêts*, lundi 8 septembre prochain, les bois suivants :

180 stères sapin,
137 tas de perches,
8350 fagots.

Le rendez-vous est à Montmollin, à 8 1/2 h. du matin.

Corcelles, 2 septembre 1879.

Au nom du Conseil communal,
Aug. HUMBERT.

Les héritiers de dame Rose Courvoisier, en son vivant domiciliée à Bôle, feront vendre par voie d'enchères publiques, le **lundi 8 septembre prochain, dès les 8 heures du matin**, un certain nombre d'objets mobiliers, entr'autres les suivants : Un lit complet, paillasse à ressorts, un canapé bois dur, sept chaises, un fauteuil, une table carrée bois dur, deux dites bois de sapin, une pendule, une glace, un lit complet, trois buffets à deux portes, une table de nuit, une banque à tiroirs, tabourets, 150 fagots de fayard, une toise bois de fayard, un certain nombre de bouteilles, huit tonneaux, vaisselle, etc., etc.

Boudry, le 29 août 1879.

Le greffier de paix, NEUKOMM.

ENCHÈRES PUBLIQUES

On vendra par voie d'enchères publiques, **le samedi 6 septembre prochain,** dès 9 heures du matin, devant l'atelier du citoyen Büschi, tonnelier, à St-Blaise, ce qui suit :

Un alambic en très bon état, une cuve à vendange, une dite pour marc, deux laigres ovales, neufs, de 265 et 290 litres, trois brandes, deux grands crochets, une seille à choucroûte, un coffre, un épuroir, une bosse à lisier neuve et un tombereau peu usagé.

St-Blaise, le 28 août 1879.

Greffe de paix.

ANNONCES DE VENTE

MM. Gustave Paris & Ce, rue du Coq-d'Inde n° 10, viennent de recevoir un grand choix d'imperméables nouveaux modèles pour dames.

PIANO A VENDRE

A vendre un bon piano d'usage. S'adr. rue Purry 8, au second.

A VENDRE
21, faubourg du Lac, salle de vente,
un char à brancard à bras, léger et solide, à prix très avantageux.

A vendre un jeune chien de six mois, race *Rattenfänger*. S'adresser à M. Herzog, au bureau de la police des étrangers, Hôtel municipal, à Neuchâtel.

238 A vendre, aux abords de la ville, une jolie maison de rapport, avec jardin d'agrément. Envoyer les offres franco au bureau d'avis, sous les initiales J. P.

ON OFFRE A VENDRE

Un beau chien de garde croisé St-Bernard, âgé de trois ans. S'adresser à l'**Agence neuchâteloise,** *rue des Epancheurs 7, à Neuchâtel.*

En vente chez tous les libraires :

UN MOT

sur le vrai principe d'organisation des Eglises du Seigneur, d'après

les Saintes-Ecritures,

par Frédéric Porret, Boudry 1879.
Prix : 40 cent.

Un vélocipède anglais est à vendre à prix réduit. S'adresser chez M. Colin, rue de la Gare 9.

AU MAGASIN

P. ROBERT-GRANDPIERRE,

sous l'hôtel du Faucon,
— 20, rue de l'Hôpital 20. —

Grand assortiment de porcelaines blanches et peintes. Cristaux et verreries. — Spécialité de terres anglaises et Marseille, à cuire. Poteries communes.

Paillassons fins et ordinaires.

Prix très avantageux.

QUININE-BRILLANTINE médicale

de **REMY-KASER**, à Neuchâtel.

Remède excellent contre la chûte des cheveux et empêchant qu'ils deviennent gris, de même contre les pellicules. Ce remède guérit aussi les maux de tête nerveux et les maladies de peau de tête, même où la racine de cheveux n'est pas complètement détruite. En employant ce remède continuellement, il se reproduit une forte chevelure. Garantie efficace.

Seul dépôt chez Remy-Kaser, coiffeur, à Neuchâtel.

On vendra de gré à gré **un potager** de moyenne grandeur, en parfait état, et divers meubles. Rue St-Honoré 6, au 3me.

CAILLES

au magasin de comestibles CH. SEINET, rue des Epancheurs 8.

A vendre, rue de l'Industrie 9, un perroquet bon parleur et bon chanteur, âgé de 12 ans. Prix : 100 fr.

Même adresse une chambre meublée à louer, 12 fr. par mois.

On offre à vendre un joli poney de neuf ans, très doux et très bon coureur, avec son harnais, et un élégant tilbury. S'adresser à M. Albert Matthey, à Neuchâtel, ou au propriétaire, M. E. Dubois, chirurgien-dentiste, aux Verrières suisses.

Tourbe malaxée & ordinaire

de A. Schnider & Ce.

Les personnes qui désirent faire leur provision dans de bonnes conditions, sont priées de s'adresser au représentant de la Société, **Charles Cellier**, Sablons 8.

A vendre d'occasion une bascule pouvant peser 500 kilog., plus une romaine et une balance. Pour voir et traiter, s'adresser au magasin de comestibles Rinsoz fils

A vendre un **grand potager,** avec ses accessoires. **Cortaillod,** maison Godet, au rez-de-chaussée.

TOILE DE FIL SUISSE

Magasin spécial de

JACOB GUNTHER

rue du Concert 6, au 1er.
Prix réduits.

CONFISERIE-PATISSERIE

GLUKHER-GABEREL

3, faubourg de l'Hôpital 3, — 11, rue du Trésor 11.

SPÉCIALITÉ D'ENTREMETS CHAUDS ET FROIDS

ENTREPRISE DE DINERS & BANQUETS

TOUS LES JOURS **GLACES** (Expédition au dehors)

PATÉS FROIDS TRUFFÉS

Grand choix de jolies pâtisseries et desserts fins.

QUINQUINA BRAVAIS

Extrait du juste concentré contenant les principes actifs des meilleures sortes de Quinquina. Tonique, apéritif, reconstituant.

Guérit rapidement: Dyspepsies, Gastrites Crampes d'estomac, Névralgies, Migraines, Affections nerveuses.

Dépôt à Neuchâtel chez M. Bourgeois, pharmacien. (MP-504-B)

LA FABRIQUE SUISSE DE CIMENT PORTLAND

DE SAINT-SULPICE

a l'honneur d'informer le public que

M. Adolphe RYCHNER, entrepreneur à Neuchâtel,

est en mesure, ensuite d'expériences approfondies, de garantir tous les travaux qu'il exécutera avec ses produits. Il en fera voir avec plaisir des applications aux personnes qui lui en témoigneront le désir, et leur donnera tous renseignements sur leur qualité et leur prix avantageux.

Prière d'adresser directement à M. **ADOLPHE RYCHNER, chargé de la vente des ciments de Saint-Sulpice,** toutes demandes à destination des districts de Neuchâtel, Boudry et Val-de-Ruz.

Extraits de Malt du Dr. G. WANDER à Berne.

Chimiquement pur. Contre les affections des organes de la respiration	fr.	1 «40
Au fer. Contre la chlorose, l'anémie et la faiblesse générale	»	1 «50
A l'iodure de fer. Contre la scrophulose, les dartres et la syphilis	»	1 «50
A la quinine. Contre les affections nerveuses, l'asthme et la coqueluche	»	1 «90
Vermifuge. Remède très-efficace, estimé pour les enfants	»	1 «60
Au phosphate de chaux. Contre les affections rachitiques, scrofuleuses, tuberculeuses, nourriture des enfants	»	1 »50
D'après Liebig, meilleur équivalent du lait maternel	»	1 »50

Sucre et bonbons de Malt, très-recherchés contre les affections catarrhales.

Ce sont **les seuls produits de Malt,** qui aient obtenu une **Médaille** à Brême en 1874.

Dans toutes les pharmacies et à la droguerie de M. BORCHERS à Neuchâtel; chez MM. CHAPUIS, aux Ponts; CHAPUIS, à Boudry; ANDREAE, à Fleurier, et docteur KOCH, pharm., à Couvet; Zintgraff, à St-Blaise.

FERNET BRANCA

Spécialité brévetée, des frères Branca de Milan. 20 ans de succès en Italie, dans les Amériques, dans les Indes, en Orient et en Egypte. — Médaillé aux expositions de Paris et de Vienne.

Le **Fernet Branca** est la liqueur reconnue comme la plus hygiénique. Elle est recommandée par de nombreux médecins comme préservatif des fièvres intermittentes des pays de marais, des maladies épidémiques en général et du choléra.

Le **Fernet Branca** facilite la digestion, calme la soif, stimule l'appétit, guérit le mal de tête, le vertige, le mal nerveux, le **spleen**.

Cette liqueur, supérieure à tous les bitters et amers connus, se prend tous les jours avant le repas, comme apéritif. Après le repas, elle est un digestif énergique. On peut la mélanger avec le vermouth, le vin, l'eau-de Seltz, le café, etc.

Le Fernet Branca, ainsi que le vermouth de cette fabrique, se trouve en vente à Neuchâtel: chez MM. **C Seinet**, rue des Epancheurs 8, **C.-C. Zimmermann,** Grand'rue 4, et **F. Gaudard**, épicier, faub. de l'Hôpital 40.

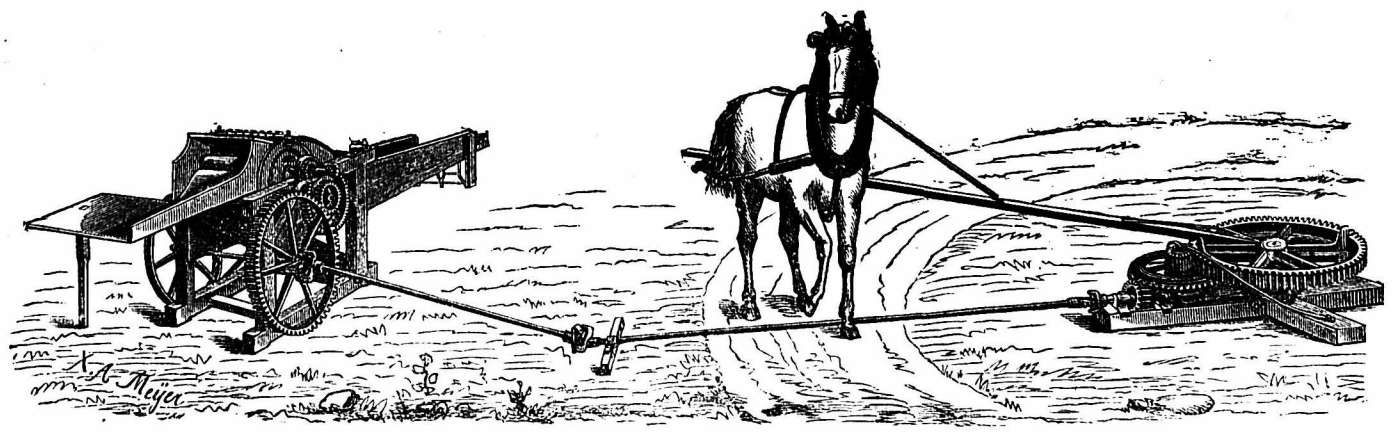

EXPOSITION

DE MACHINES AGRICOLES

Battoirs à bras, montés en fer et en bois, avec ou sans secoue-paille, pouvant être employés pour toutes les céréales.
Battoirs avec manége, pour un cheval ou un bœuf. — Id. pour 2 ou 3 chevaux.
Hâche-paille à 2 couteaux. — Coupe-racines. — Fouleuses à raisin. — Brouettes en fer. — Moulins. Tondeuses de gazon, Herses articulées, Trieurs à grains, Tarares de grange dits gros vans. Biberons pour l'allaitage des veaux. — Baratte à beurre, nouveau modèle.

S'adresser pour renseignements et commandes, comme les années précédentes, au dépôt de

J.-R. GARRAUX & CLOTTU, faubourg du Crêt 23, Neuchâtel.

Pour cause de cessation de commerce

La CORDONNERIE POPULAIRE, rue St-Maurice 13, à Neuchâtel,

a l'honneur d'informer le public de Neuchâtel et des environs qu'elle liquidera complètement, au prix de facture, soit 30 % au-dessous du prix du jour, toutes ses marchandises. — Cette liquidation aura lieu tous les **jeudis** et **samedis,** de 8 h. du matin à 4 heures du soir, ou, sur la Place du marché, de 8 heures du matin à 4 heures du soir. — Le magasin est à remettre de suite avec son agencement et tout ou partie des marchandises. Adresser les offres

CORDONNERIE POPULAIRE, à BIENNE.

Médaille d'or, Paris 1878.

FARINE H. NESTLÉ

GRAND DIPLOME D'HONNEUR

MÉDAILLES D'OR à diverses EXPOSITIONS

CERTIFICATS NOMBREUX des premières AUTORITÉS MÉDICALES

Marque de Fabrique

ALIMENT COMPLET POUR LES ENFANTS EN BAS-AGE

Supplée à l'insuffisance du lait maternel, facilite le sevrage, digestion facile et complète. — Se vend dans toutes les bonnes pharmacies et drogueries.

Pour éviter les nombreuses contrefaçons, exiger sur chaque boîte la signature de l'INVENTEUR (H-1177-Q)

Henri Nestlé, Vevey (Suisse).

A vendre un potager avec accessoires et une grande bascule. S'adresser Ecluse 9, au 1er.

A vendre une grande canardière, une demi-canardière, un bateau de chasse, un dit de pêche au grand filet, une quantité de filets et un bateau de pêche. S'adresser au port d'Hauterive, chez Henri Verdon, charpentier.

Le soussigné offre à vendre une douzaine de belles seilles en chêne avec couvercle, neuves, pour compote aux choux et aux raves, 2 jolies seilles à fromage avec couvercle, plus 3 jolis laigres ovales, neufs, pour vin vieux ou nouveau, de la contenance de 1200 litres. Comme par le passé, il est toujours bien assorti de belles planches en chêne, sèches, de toutes les dimensions, ainsi que eau-de-vie de marc, de lie et vin. Le tout à des prix raisonnables. **A.-G. Schäffer, tonnelier,** à St-Blaise.

NOUVELLE DÉCOUVERTE

DE LA MAISON

Ed. PINAUD, à Paris.

EAU DERMOPHILE

POMMADE DERMOPHILE

Infaillibles pour enlever les pellicules et les démangeaisons de la tête.

Dépôt chez **HEDIGER**, *coiffeur, sous le Grand hôtel du Lac.*

A LOUER

248 Places pour des coucheurs. Rue de Flandres 7, au 1er.

---

240 A remettre, à un ménage tranquille, un appartement. Pertuis-du-Sault n° 12.

---

251 Par circonstances imprévues, on offre à louer, à Cormondrèche, pour St-Martin ou Noël, à des personnes tranquilles, un joli logement de 3 pièces, exposé au soleil, avec vue *magnifique*. S'adresser au bureau d'avis.

---

253 A louer de suite une chambre, avec la pension si on le désire. Rue du Seyon 30, au 4me, à droite.

---

245 Belle chambre meublée pour un ou deux messieurs. Rue des Moulins 51, au 1er.

---

244 A louer une belle chambre meublée. S'adresser rue de l'Industrie 30.

---

243 A louer une chambre non meublée, indépendante. S'adr. de midi à 2 heures, Ecluse 45, au 3me à gauche.

---

242 A louer une chambre meublée pour une ou deux personnes tranquilles. S'adr. rue des Moulins 21, au 3me

---

A louer de suite ou pour Noël prochain, le premier et le second étage de la maison rue de l'Hôpital 7, à Neuchâtel, comprenant chacun 7 pièces principales, avec de spacieuses dépendances. S'adresser au notaire Junier, à Neuchâtel.

---

204 A louer, pour le 24 septembre, un petit logement. S'adr. Tertre 16, 3me étage.

---

117 **A louer,** pour le 1er novembre, un grand appartement meublé ou non. S'adresser au bureau du journal.

---

185 A louer pour le 1er septembre, une chambre pour deux coucheurs. Rue du Temple-Neuf 22, au 1er.

---

229 A louer pour fin septembre, à des personnes sans enfants, un petit logement d'une chambre, cuisine et dépendances. S'adr. au bureau d'avis.

A remettre de suite ou pour Noël, un beau logement de 5 pièces, au centre de la ville et au 1er étage, avec dépendances et balcon. S'adresser chez M. Henri Gacond, épicier.

---

228 A remettre, pour cause d'âge, un magasin de modes bien achalandé, dans une des principales localités industrielles du Jura bernois. Conditions favorables. S'adresser sous les initiales H. C., au bureau d'avis.

---

230 A louer, à des personnes tranquilles, à partir du 24 septembre, un logement de deux à trois chambres, portion de jardin si on le désire. S'adresser au bureau d'avis.

233 Pour de suite, chambre meublée ou non. Grand'rue 13, au 3me.

234 A louer de suite un petit logement d'une chambre, cuisine et galetas. S'adr. rue des Epancheurs 5, au 1er.

A louer à Cormondrèche, pour le mois d'octobre, un bel appartement avec magasin et grand local au plain-pied, pouvant servir d'atelier, magasin, etc. S'adresser à C.-F. Bourquin, à la gare de Corcelles.

215 Une chambre meublée. Rue du Seyon 28, au 3me à gauche.

218 A louer, à un jeune homme rangé, une jolie chambre meublée. S'adr. Terreaux 7, rez-de-chaussée à gauche.

223 A remettre pour le 1er septembre deux chambres meublées. S'adr. Ecluse 20, au second.

Magasin à louer. Rateau 2.

Chambre à louer pour coucheurs, avec pension. A la même adresse, on prendrait quelques pensionnaires. Ruelle Dublé 3, au troisième.

A louer une belle chambre meublée, pour deux messieurs de bureau. S'adresser au magasin de cigares, rue du Seyon n° 14.

A remettre de suite ou plus tard, deux logements, le 1er de 4 pièces et le 2me de 3 pièces et dépendances. S'adresser à A. Meyland, aux Isles, près Colombier.

190 A louer, rue du Môle 1, au 2me, une belle chambre meublée. Pour photographe, à vendre avantageusement, à la même adresse, un objectif rapide de Dallmeyer, avec pied et chambre noire de voyage à cône tournant.

Logement de deux chambres et dépendances. Boine 10.

160 Plusieurs jolies chambres meublées à louer ensemble ou séparément, au centre de la ville. S'adr. au bureau d'avis.

A louer une chambre meublée. Trésor 1.

110 De suite une chambre meublée à deux lits, pour messieurs. Rue du Seyon 4, au 2me.

ON DEMANDE A LOUER

ON DEMANDE A LOUER

un appartement de six pièces, cuisine, dépendances et jardin, pas trop éloigné de la ville. Adresser les offres à l'**AGENCE NEUCHATELOISE, rue des Epancheurs 7,** Neuchâtel.

Une dame avec sa fille désire trouver au centre de la ville, pour le 15 octobre, un appartement composé de 2 à 3 chambres et cuisine. S'adr. à Rod. Lemp, agent, à Neuchâtel.

Deux dames demandent à louer un beau logement de 3 pièces et dépendances, dans une des principales rues de la ville. Offres par écrit à Mme Lampart, rue de la Promenade, Chaux-de-Fonds.

OFFRES DE SERVICES

Une très bonne cuisinière voudrait se placer de suite. S'adr. chez Mme Schneiter, Neubourg 15, au second.

Une demoiselle allemande de 20 ans, fille de docteur, désirant apprendre le français, cherche à entrer de suite dans une bonne famille où, en échange de son entretien, elle serait disposée à parler allemand aux enfants et aiderait la dame dans les travaux du ménage. S'adresser aux initiales A. B., poste restante Fontainemelon (Val-de-Ruz).

Attention!

Une brave personne, d'âge mûr, demande une place soit pour un petit ménage, soit pour concierge ou pour faire des ménages. S'adr. rue St-Honoré 12.

250 Une bonne cuisinière, bien recommandée, se recommande pour remplacer des cuisinières ou domestiques. Pour renseignements, s'adr. aux Chavannes 19, au 3me.

249 Une Bernoise qui parle français et qui sait tout faire dans le ménage, demande à se placer tout de suite. Bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

Le bureau de placements Moning-Wanner, rue Basse 160, Bienne (fondé en 1848), procure toujours **sans frais** de bonnes servantes et domestiques.

246 Une personne d'âge mûr se recommande pour soigner des malades ou pour remplacer des cuisinières. S'adr. ruelle Dublé 1, au 1er.

Agence générale de placement.

(Agence Autorisée).

Evole 9, Neuchâtel.

Le directeur soussigné de l'Agence générale a l'honneur d'offrir aux familles étrangères et du pays, aux maîtres d'hôtels et de pension, etc., tout le personnel des deux sexes dont ils peuvent avoir besoin et des mieux recommandés sous tous les rapports.

Les demandes sont exécutées promptement et sans frais.

E. Bonnefoy.

236 Une honnête demoiselle allemande de 26 ans, qui a servi pendant dix ans dans la même maison, forte et robuste, propre et active, parlant un peu le français, désire se placer dans une bonne famille de Neuchâtel ou environs pour faire tout le ménage ou comme aide de cuisine dans un hôtel. Elle sait faire une bonne cuisine bourgeoise, connaît la couture et tous les ouvrages du ménage. Entrée de suite. S'adresser au bureau de cette feuille.

235 Une jeune fille bien recommandée, d'un extérieur agréable, qui sait faire un bon ordinaire et connaît les travaux du ménage, demande à être placée. S'adr. rue Purry 6, rez-de-chaussée.

226 Une brave fille de 20 ans, qui a déjà du service, cherche, pour le courant de septembre, une place de femme de chambre. S'adresser au bureau d'avis.

220 Une jeune fille âgée de 18 ans, cherche à se placer comme aide dans un ménage ou comme bonne d'enfants. Elle n'exigerait aucun gage pour les premiers temps. S'adr, au bureau.

219 Un jeune homme de 23 ans, qui a fait un apprentissage de jardinier, voudrait se placer comme cocher, jardinier ou autre emploi. Il peut produire des certificats. Le bureau d'avis indiquera.

On désire placer chez une famille respectable, pour apprendre le français, une jeune fille de 20 ans, recommandable sous tous les rapports, aimant et connaissant le travail. On n'exige pas de gage mais quelques leçons. S'adr. à veuve Montandon, à Münsingen, près Berne

On cherche à placer une fille de 18 ans, d'une famille bourgeoise de Zurich, pour seconder la mère de famille dans les travaux du ménage, avec occasion d'apprendre le français. S'adr. à H. Furrer, lithographe, en ville.

CONDITIONS OFFERTES

255 On demande, pour de suite, une femme de ménage. S'adr. maison des Conférences 36, 2me étage.

On demande pour de suite un bon domestique connaissant à fond les travaux des champs et de la vigne, ainsi que les soins à donner au bétail. S'adr. à Paul-Louis Py, à Corcelles.

On demande une bonne domestique sachant faire un bon ordinaire, pour deux personnes. S'adresser chez Mme Geissler-Gautschi, magasin de mercerie, rue du Seyon.

239 On demande, pour le milieu de septembre, une fille honnête et dévouée; elle devrait connaître le service des chambres et tous les travaux à l'aiguille. S'adr. au bureau.

ON DEMANDE

deux filles de ménage sachant cuire, coudre et repasser. S'adresser munie de bons certificats à l'**AGENCE NEUCHATELOISE, rue des Epancheurs n° 7, à Neuchâtel.**

Une famille de Paris demande une bonne cuisinière, robuste, de 30 à 40 ans, capable, bien recommandée, bons gages. S'adresser à Mme Ritzmann, hôtel de Chaumont.

201 On demande une bonne cuisinière munie des meilleures références constatant des capacités et de la moralité; un gage de 40 fr. par mois serait accordé. — S'adresser au bureau d'avis.

PLACES OFFERTES ou DEMANDÉES

225 Une demoiselle parlant le français et l'allemand, pouvant correspondre dans les deux langues, désire se placer comme demoiselle de magasin. Les meilleures références sont à disposition. S'adresser au bureau d'avis.

Un ouvrier émailleur pourrait entrer de suite dans l'atelier de M. H. Conod, faubourg du Château 15. Inutile de se présenter sans des certificats de bonne conduite.

On demande une jeune fille pour travailler dans un atelier de cartonnage. S'adresser à Aurèle Matthey, rue du Nouveau Collège 85 B, Locle.

Une demoiselle danoise, de bonne famille, âgée de 24 ans, après avoir passé 18 mois dans un pensionnat de la Suisse française, désirerait, pour se perfectionner dans l'usage de la langue, trouver une famille qui pût la recevoir pendant l'hiver. En échange de sa pension, elle s'occuperait des enfants pour des leçons d'allemand et de musique. Elle serait aussi disposée à aider la dame de la maison dans les soins du ménage. S'adresser à Mlles Delachaux, à la Maison-Blanche, Yverdon.

APPRENTISSAGES

A. Zirngiebel, relieur, demande un apprenti.

213 On prendrait en apprentissage une jeune fille pour une bonne partie dans l'horlogerie. Le bureau du journal indiquera.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

Un petit chien (**spitz**) s'est rendu, il y a environ trois semaines, chez Mme Bornand, fabrique de Cortaillod. Le réclamer dans la huitaine.

AVIS DIVERS

MONATLICHE

Deutsche Gebetversammlung

in der Terreaukapelle, Donnerstag den 4 September, Abends 8 Uhr.

M. FEHRLIN, dentiste, est absent jusqu'à nouvel avis.

Compagnie des Chemins de fer

de la Suisse occidentale.

Le coupon d'obligation **Franco-Suisse** échéant le **10 septembre courant,** sera payé dès cette date : à **Neuchâtel,** au bureau du chef de gare (moyennant un délai de dix jours pour le règlement des dépôts importants).

Lausanne, le 1er septembre 1879.

La Direction.

On désire placer un jeune homme de 17 ans en échange d'un jeune homme du canton de Neuchâtel; celui-ci aurait l'occasion de fréquenter de bonnes écoles et d'apprendre parfaitement bien la langue allemande. Adresser les offres sous les initiales T. F. n° 100, poste-restante, Soleure

247 Une repasseuse se recommande pour aller en journée. S'adr. rue du Seyon 15, rez-de-chaussée. A la même adresse, on demande une chambre meublée à louer.

241 Dans une maison bourgeoise, on prendrait quelques pensionnaires. Bonne table. Chambre si on le désire. S'adresser au bureau d'avis.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE

DE FRANCFORT

AVIS CONCERNANT LES OBLIGATIONS 5 %.

Quoique le terme fixé pour l'échange de nos obligations valeur en florins contre des obligations valeur en marks soit passé, nous informons cependant les détenteurs du solde de **nos obligations 5% valeur en florins,** que leur montant ainsi que les intérêts courus peuvent être touchés dès ce jour et à toute heure à notre caisse ou aux lieux de paiements désignés, contre remise des titres accompagnés des coupons non échus et du talon; les dites obligations cessent de porter intérêt au plus tard le 1er décembre 1879. Nous accordons aux détenteurs le droit d'obtenir au pair, en échange des obligations appelées au remboursement, la contrevaleur de leur montant en obligations 4 1/2 % valeur en marks, à condition que cette opération s'effectue **d'ici au 30 septembre.**

Nous prévenons en même temps que, ensuite de rentrées considérables d'anciens capitaux à intérêts plus élevés, nous serons obligés de faire procéder au tirage au sort, en d'autres termes, d'appeler prochainement au remboursement pour de grandes sommes, une partie de nos **obligations 5% valeur en marks et en francs,** principalement celles des anciennes années jusqu'à 1875 inclusivement.

Nous offrons aux possesseurs de semblables obligations, qui désireraient éviter ce remboursement, **de les échanger au pair contre des obligations 4 1/2 %, sous bonification de la différence d'intérêt jusqu'au 1er octobre 1880. Ces demandes d'échange** doivent nous parvenir **jusqu'au 31 octobre 1879 ;** il est évident que pour les obligations qui seront dénoncées au remboursement par le tirage réglementaire qui a lieu vers la fin de septembre, le droit d'échange tombe de lui-même le jour du tirage.

On peut se procurer à notre caisse et dans les lieux de payement désignés, des formulaires pour la notification de l'échange. L'époque de l'échange effectif des obligations sera annoncée spécialement en temps utile.

Les obligations 4 1/2 % et 4 % valeur en florins, non dénoncées, peuvent encore être échangées à notre caisse jusqu'au 31 octobre 1879, contre des obligations valeur en marks, sous déduction du coût du timbre.

Francfort s/M., le 2 septembre 1879.

La Direction,

Dr L. Ohlenschlager.

Mme **PETITPIERRE-MONARD** informe ses amis et connaissances qu'elle a repris la suite du magasin de mercerie, lingerie et broderies de Mme Zimmermann-Ryser, rue du Seyon 7.

Comme précédemment, le magasin sera toujours bien assorti en marchandises fraîches et de bon goût.

On prendrait un petit enfant en pension; soins maternels. S'adr. Ecluse 13, au 3me.

ÉCOLE DE MUSIQUE

LEÇONS DE CHANT

Mlle Lampart, élève de M. Stokhausen, fortement recommandée par lui, veut bien se charger de l'enseignement du chant. Dès le mois d'octobre elle se fixera à Neuchâtel, et on reçoit dès à présent les inscriptions des élèves.

Attention!

Une bonne tailleuse se recommande aux dames de Neuchâtel pour de l'ouvrage à la maison. Elle confectionne aussi les habits de petits garçons. Travail soigné, prix modéré. S'adr. ruelle Dublé 3, au 3me.

FILATURE DE LAINE

Grandchamp près **Colombier**

— Neuchatel. —

Primée aux principales expositions agricoles.

Tissage, foule et apprêtage à façon; spécialité de draps, milaines et laines filées du pays; achat et vente de laines brutes. — Se recommandent,

GIGAX & HIRSIG.

Cours de piano.

A partir du 20 septembre, Mlle Hélène de Ribeaucourt réservera deux jours par semaine à des cours de piano (3 élèves à l'heure).

Les parents qui voudront bien lui confier leurs enfants sont priés de les faire inscrire du 1er au 20 septembre, les mardis, mercredis et samedis de 2 à 4 heures.

Prix: 26 fr. par trimestre.

Domicile: rue de la Place-d'Armes 3, au second.

Une tailleuse, nouvellement établie, se recommande pour de l'ouvrage en journée ou à la maison. S'adr. rue St-Maurice n° 1, au 3me.

Dorure - Argenture - Nickelage.

Un ancien praticien, très habile dans sa partie, fait ses offres de service pour dorer, argenter ou nickeler tous objets en métal, dont il garantit un plein succès.

Argenture et nickelage de ruolz.

Le travail consciencieux ne le cède en rien au prix très avantageux de ses ouvrages.

S'adresser chez M. J.-A. Ducommun, courtier en horlogerie, rue du Musée 4, Neuchâtel.

Une famille de Bâle recevrait à partir du 15 octobre, quelques jeunes gens qui suivraient les classes du gymnase, de l'école industrielle, etc. Soins consciencieux, surveillance des devoirs, vie de famille. Pour plus de renseignements, s'adresser à Mad. Kurz, rue St-Honoré 5, Neuchâtel.

Dimanche 7 septembre

GRANDE VAUQUILLE

au restaurant de la Coudre.

Valeur exposée: 155 francs.

Les amis et connaissances de Monsieur

Alexandre ZIEGLER,

qui auraient été oubliés dans l'envoi des lettres de faire-part annonçant son décès, survenu le 2 septembre courant, dans sa 42e année, sont priés de bien vouloir assister à son convoi funèbre qui aura lieu vendredi 5 septembre, à 9 h. du matin.

Domicile mortuaire: Fahys 5.

---

†

Les amis et connaissances de la famille Torti-Grisel sont informés du décès de son cher fils ANTONIO, survenu le 3 septembre, à l'âge de 6 1/2 mois, et priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu vendredi 5 courant, à 9 h. du matin.

Domicile mortuaire: Maladière 19.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Mme Zanetti-Pizzera et son enfant ont la douleur d'annoncer à leurs amis et connaissances la perte qu'ils viennent de faire en la personne de leur cher époux et père

Antoine ZANETTI,

que Dieu a retiré à Lui le 25 août écoulé, dans sa 48me année, après une longue et pénible maladie.

Cerva (Italie), 28 août 1879.

Etat-civil de St-Blaise.

Août 1879.

Promesses de mariage. — Auguste Schmutz, cultivateur, fribourgeois, et Bertha Muller, argovienne, les deux dom. à Hauterive.

Naissances. — 2 août. Deux enfants du sexe masculin, morts-nés, à Clément-Alphonse Buchère et à Irène-Marie-Victorine-Adolphine née Vignon, français, nés à Marin. — 5. Madeleine-Caroline, à Jean-Jacob Heubi et à Caroline née Pero, bernois, dom. à Hauterive. — 16. Emile, à Frédéric Zaugg et à Cécile née Girard, bernois, dom. à St-Blaise. — 17. Marie-Aline, à Jules-Daniel Clottu et à Aline née Girard, d'Hauterive, y domiciliés. — 17. Un enfant du sexe masculin, illégitime, né à St-Blaise. — 22. Emile-Alfred, à Louis-Emile L'Eplattenier et à Maria-Elisabeth Madliger née Hämmerli, des Geneveys-sur-Coffrane, dom. à St-Blaise. — 30. Emile-François, à Charles-Emile Hasler et à Françine-Rosalie née Leuba, bernois, dom. à Hauterive.

Décès. — 3 août. Arnold Lambelet, 37 ans, 9 mois, 17 jours, célibataire, des Verrières, décédé à Préfargier. — 5. Jules-Edouard, 3 mois, 3 jours, fils de François-Joseph Brigaldin, dom. à St-Blaise. — 12. Marthe-Louisa, 8 mois, 18 jours, fille de Charles-Gustave Junier, dom. à St-Blaise.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Berlin, 2 septembre. — L'empereur est parti ce matin de bonne heure pour la frontière russe, où il aura, à Alexandrowa, une entrevue avec l'empereur Alexandre, qui s'y rendra lui-même de Varsovie. Jeudi, l'empereur se remettra en route pour assister aux manœuvres à Kœnigsberg. L'empereur voyage accompagné de son escorte militaire seulement.

Paris, 2 septembre. — Une explosion de grisou a eu lieu aujourd'hui dans les mines de houille de Bouchamp (Haute-Saône). Quinze ouvriers auraient été tués. Le nombre des blessés est considérable.

— M. P., négociant, rue de Rivoli, à Paris, a un magnifique chien, nommé Athos, qui, vendredi matin, après une absence, rentra l'oreille basse, avec des traces de morsures. Craignant que ce ne fussent celles d'un chien enragé, M. P. condamna l'animal à mort. Deux apprentis conduisirent le pauvre Athos sur la berge du quai du Louvre, lui attachèrent au cou un pavé et le lancèrent dans le fleuve; mais l'un d'eux, nommé Emile T..., suivant du regard sa victime, se penche trop sur le talus, glisse et tombe dans le fleuve. L'enfant allait périr, les secours qui se préparaient n'auraient pu arriver à temps; mais Athos se débarrasse de son pavé, nage droit à l'apprenti, le saisit par ses vêtements et le ramène sain et sauf. Il n'était plus question de détruire le chien; on l'a conduit à un hôpital de la gent canine, dont le médecin a promis de le rendre promptement à la santé.

Port-Vendres, 1er septembre. — Le transport le *Var* est arrivé de Nouméa à 7 h. 10 m. du matin avec 410 passagers; il n'avait aucun malade. Aucun cri n'a été poussé à bord, ni dans le public. Les amnistiés étant dans un dénuement complet, des secours ont été expédiés de Perpignan.

Les amnistiés ont quitté Port-Vendres à 2 heures du soir; la plus grande partie d'entre eux arriveront à Paris demain. Tout s'est passé dans le plus grand ordre.

NOUVELLES SUISSES

— Le *Bund* annonce que le concours et les courses organisés par la Société hippique suisse, qui auront lieu à Berne à la fin de cette semaine et au commencement de la semaine prochaine paraissent assurés d'une complète réussite. Plus de 60 étalons sont inscrits pour le concours, et dans le nombre figureront, dit-on, des sujets remarquables. Le haras fédéral envoie 8 étalons au concours, auquel seront représentés les cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Bâle-Campagne, St-Gall, Argovie, Schwytz et Neuchâtel. L'exposition durera du 6 au 9 et les courses auront lieu le dimanche 7 courant.

Zurich. — Un cas de diarrhée survenu à Aussersihl près de Zurich et qui avait entraîné la mort en quelques heures, avait fait répandre le bruit que le malade aurait succombé au choléra asiatique. L'autopsie à laquelle il a été procédé a constaté qu'il s'agissait seulement d'un cas de catarrhe aigu de l'intestin, soit *choléra nostras*.

Lucerne. — Le Conseil d'Etat lucernois a ordonné une enquête sur l'évasion de Thali. Tout le personnel du Pénitencier est quasi mis en accusation. Le « brave » Thali a été arrêté par l'aubergiste Säger, détenteur du buffet de Sempach, qui le connaissait de vieille date et auquel des personnes encore indécises étaient venues dénoncer la présence du personnage près de là. Suivi de quelques compagnons, il a arrêté Thali sur la grande route, menaçant de l'étrangler s'il résistait. Thali a avoué qu'il aurait tiré sur Säger, s'il avait eu un revolver. Il a promis à tous ceux qui avaient contribué à son arrestation qu'il se souviendrait d'eux.

Bale. — D'après le *Volkfreund*, le carabinier et le cibare qui, lors du Tir fédéral, s'étaient mis d'accord pour falsifier une série de cartons au profit du premier, de telle sorte que celui-ci, tireur assez médiocre, se trouvait avoir fait 200 points en 120 coups, ont été déclarés par le tribunal pénal coupables de tentative d'escroquerie et condamnés chacun à un mois de prison, et solidairement aux frais du procès.

NEUCHATEL

— Lundi a eu lieu la cérémonie de la pose de la pierre de l'angle au bâtiment principal de l'orphelinat Borel, à Dombresson. A 10 heures du matin, un nombreux cortège, précédé de la musique militaire du Val-de-Ruz, et composé du Comité cantonal d'organisation et des autorités locales de Dombresson, auxquels s'étaient joints les élèves des écoles, ainsi que bon nombre de personnes des villages voisins, s'est rendu sur l'emplacement de l'Orphelinat, situé à quelques minutes du village. Les cadets de Cernier fermaient la marche. Des discours ont été prononcés par M. Robert Comtesse, conseiller d'état, et par M. le Dr Ladame, directeur du futur établissement.

— A la liste des Neuchâtelois qui ont obtenu des prix au concours d'Yverdon que nous avons publiée dans notre précédent numéro, nous devons ajouter les noms suivants:

Pour jument poulinière: M Hössli, des Ruilhières sur Couvet, un second prix de fr. 80.

Pour poulains de deux ans: M. Paul Guye, de Champreveyres, un troisième prix de fr. 30 avec médaille de bronze, et M. Hössli, précité, un cinquième prix de fr. 10.

M. J. Lambert, de Neuchâtel, outre le premier prix de 100 fr. pour jument poulinière, déjà annoncé dans notre numéro de mardi, a obtenu une médaille de bronze.

Nos impôts.

On ne saurait donner trop de publicité aux réflexions suivantes adressées sur nos impôts à l'*Union libérale*, et sur lesquelles nous attirons l'attention de nos lecteurs. Personne ne dira, après les avoir lues, qu'elles ne soient parfaitement fondées.

.... Parmi les préoccupations et les inquiétudes de l'époque actuelle, la question de l'impôt est au premier rang, et rien n'est plus important que de se rendre compte exactement du triste chemin que nous suivons sous ce rapport.

Il y a certainement une erreur des plus graves dans la manière dont on applique la loi, et je n'entends, de tous côtés, que murmures et plaintes qui ne me paraissent que trop justifiées.

Il faudrait savoir d'abord si, dans l'esprit de la loi, la taxe est une punition destinée à ceux qui ne déclarent pas, ou si elle doit être appliquée d'une manière équitable en tenant compte de la position du contribuable et des observations qu'il peut présenter; il faut trancher ce point, afin que nul n'en ignore.

Dans la pratique, le comité de l'impôt augmente chaque année d'une manière exorbitante certaines taxes pour forcer ainsi à faire une déclaration. S'il en est ainsi, pourquoi admettre la taxe?

Le contribuable se plaint, réclame, mais, la loi à la main, on le renvoie et parfois il se décide à faire sa déclaration. — Si, au moins, sa signature loyalement donnée était une garantie, mais non. On l'appelle devant le comité, on le questionne comme un malfaiteur, et souvent on le surtaxe, sans aucun droit et au mépris de sa signature!

Cette manière de procéder est odieuse, et j'ai de la peine à comprendre comment les membres du comité de l'impôt osent faire cet affront à la signature de leurs concitoyens. — Que diraient-ils eux-mêmes si on leur jetait à la figure, sur un acte signé par eux: Votre signature est celle d'un faussaire; nous la refusons et nous déclarons à la face de tout le monde que vous avez signé un mensonge? Je leur suppose assez d'honneur pour croire qu'ils en seraient indignés.

Il faut une grande dose de naïveté pour se figurer qu'on travaille ainsi au bien du pays, au relèvement du commerce et de l'industrie. Le comité de l'impôt croit peut-être avoir procuré un grand bénéfice à l'Etat, quand il a fait rapporter quelques mille francs de plus à l'impôt et qu'il reçoit des remerciements pour avoir si bien pressuré. — Hélas! ce calcul est tout ce qu'il y a de plus faux, et ses fâcheux effets se font sentir d'année en année.

On cherche de nouvelles industries, on vote 2,000 francs pour faire cette étude! Peine perdue, argent bien inutilement dépensé. Puisque vous décourageZ ceux qui pourraient s'intéresser aux nouvelles expériences industrielles et que leur argent s'en va ailleurs. L'insécurité du capital provoque l'inquiétude, fait naître le désir de s'expatrier à la première occasion. Les exemples ne manquent pas, — déjà plusieurs de nos concitoyens, dont la signature et les explications ont été refusées, ont pris le dur parti de s'exiler, ne pouvant supporter cet affront fait à leur honneur, se soumettant ainsi à cet *ostracisme* d'un nouveau genre qui, certes, n'a jamais été dans l'intention du législateur.

Partout le commerce languit; les impôts trop élevés sont une des causes de ce malaise; aussi voyons-nous la France s'en préoccuper, diminuer des deux tiers l'impôt du timbre, et son premier ministre annoncer, pour l'année prochaine, d'autres dégrèvements. La Suisse, au contraire, et notre canton en particulier, ne songent qu'à augmenter les charges déjà si lourdes qui pèsent sur les citoyens, et plus la crise est intense, plus on veut faire rendre à l'impôt!

Pour atteindre ce but, les moyens qu'on emploie sont désastreux; on en est arrivé aux questions les plus indiscrètes, aux investigations les moins avouables; on m'assure qu'on ne se borne pas au contribuable lui-même, mais qu'on interroge ses amis, ses connaissances; bref, on réorganise petit à petit l'inquisition de l'Eglise de Rome, non plus sur les consciences, mais sur les bourses des citoyens.

Cette question, à mon avis, est la question brûlante du jour dans notre pays; notre avenir commercial et industriel en dépend en grande partie.

Ne nous flattons pas de voir l'ancienne prospérité renaître ou de nouvelles industries s'établir et prospérer, tant que le système du *pressoir* ira en se perfectionnant, car il aboutit fatalement, du train dont on y va, à ces deux mots qui ne devraient jamais être prononcés chez nous: inquisition et espionnage; c'est une source permanente de ruine financière et d'abaissement moral, et il est plus que temps qu'on s'occupe de mettre un terme au mal qui se produit.

RÉUNION COMMERCIALE, 3 sept. 1879

	Prix fait	Demandé.	Offert
Banq. cant. neuch. ex-coup.			705
Compt. d'escom. Val-de-Tr.		280	285
Crédit fonc. neuch.		595	
Suisse-Occidentale		110	115
Soc. de construction		57 50	
Banque du Locle			
Fabrique de télégraphes			400
Hôtel de Chaumont		210	
Société des Eaux		420	
Neuchâteloise			930
Grande brasserie			1050
Société de navigation			220
Franco-Suisse, obl., 3 3/4 %		345	
Locle Chaux-de-Fonds, 4 1/2			
Société technique obl. 6 %			
" " " 5 %			
Etat de Neuchâtel 4 %		465	
" " 4 1/2 %		100 25	
Oblg. Crédit foncier 4 1/2 %		100 25	
Obligat municipales		100 25	
Lots municipaux		15	

B. BARRELET agent de change et courtier, faub. du Lac 21.

RESULTAT DES ESSAIS DE LAIT

du 28 août 1879.

NOMS ET PRÉNOMS des LAITIERS	Butyromètre grammes p. litre	Lactodensimètre	Crémomètre
Berger Henri	41	30	15
Schneider Gottlieb	37	31	13
Haussner Gottfried	36	32	12
Neuenschwander J.	35	31	12
Senften Christian	35	31	12
Steiner Charles	34	30	11
Tschumy Jean	32	32	10
Schneider François	30	31	10
Stauffer Ulysse	29	31	10

DIRECTION DE POLICE.

Art. 7 du Réglement: Tout débitant dont le lait contiendra moins de 10 % de crème et de 29 grammes de beurre par litre, payera une amende de **dix francs.**

Art 9. Tout débitant qui refusera de laisser prendre du lait pour être expertisé payera une amende de **dix francs.**